



L'Union Nationale des Syndicats Autonomes de la Défense (UNSA Défense) s'appuie sur une conception du syndicalisme respectueuse de l'avis de tous et de chacun. Elle est d'autant plus attentive et proche des agents du ministère des Armées, que ses membres sont implantés sur le territoire national et à proximité de tous dans chacune des régions de France. Ses structures territoriales modernes ont un pouvoir décisionnel autonome, une grande liberté à laquelle l'UNSA est attachée. L'UNSA Défense pratique un dialogue social qui relève de la négociation et de la recherche du compromis, sans dogme ni esprit partisan. L'UNSA ne recherche pas le conflit par principe, mais ne le craint pas pour autant.

Les élus UNSA Défense remplissent leur mandat avec engagement et acharnement à toujours évoquer vos situations au quotidien, sans dogme, sans arrière-pensée. Cet engagement désintéressé reste la feuille de route de vos élus(es). Les 3 engagements de l'UNSA Défense vis-à-vis de vous :

- Mieux vous informer,
- Mieux vous représenter,
- Mieux vous défendre.

Vous êtes d'ailleurs régulièrement informés par des comptes rendus fidèles, des positions prises par l'UNSA Défense, dans cette instance.

NOS CANDIDATS UNSA DÉFENSE :

1 - Élian Barrère - EMZD/SO - ICD	12 - Laurent Pascal - COM-IAZDS-SO - OE G VI
2 - Julie Moulin - DMAé - ICD	13 - Christine Bakoun - DMAé - SACN
3 - Sylvia Richard - CICOS - ICDD	14 - Don-Ignace Nicoli - CSOA - AAE
4 - Jean-Patrice Cieslarczyk - DMAé - ICD HC	15 - Olivier Sudron - CICOS - ICDD
5 - Laurent Grand - CICOS - ICD	16 - Nathalie Rafanot - DMAé - ICDD
6 - Saïd Gargat - COM-IAZDS-SO - ATPMD2	17 - Sylvie Risi - DMAé - TCT II
7 - Jean-Pierre Blatche - DMAé - ICDD	18 - Bernard Le Faucheur - CIMD - TSEF1
8 - Catherine Didriche - SIEMG - SACN	19 - Cyril Dubois - EMZD EST - TSEF2
9 - Frédéric Chemarin - DMAé - TSEF1	20 - Selma Hamdi - COM-IAZDS-EST - APMD2
10 - Virginie Royer - DMAé - ICDD	21 - Béatrice Simon - CICOS - ICD
11 - Michaël Fontaine - EMZD - TSEF3	22 - Pierre André - EMZD EST - ICD



01.42.22.37.02



www.facebook.com/UNSADefense



federation@unsa-defense.org



Unsa defense diffusion



portail-unsa.intradef.gouv.fr



@UnsaDefense



www.unsa-defense.org

UNSA Défense 78 et 80 rue Vaneau - 75007 PARIS



Édition : octobre 2022 - Ne pas jeter sur la voie publique

PROFESSION DE FOI :



COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION

► EMA

NOTRE PRIORITÉ : Défendre et promouvoir les droits des personnels civils des Armées.

NOTRE ADN : L'autonomie qui laisse aux syndicats territoriaux le pouvoir de décision dans le syndicat.

NOTRE MÉTHODE : Informer, accompagner les personnels dans toutes les situations de la vie professionnelle.

NOTRE EXIGENCE : Porter des propositions argumentées et motivées pour améliorer la situation de travail de tout personnel des Armées.

NOTRE LIGNE : Proposer et agir sur tous les sujets : défense des statuts de la Fonction publique, carrière et parcours professionnels, santé au travail, risques psychosociaux, conditions et temps de travail...



LES ATTRIBUTIONS DU CSA :

- Les comités sociaux d'administration sont créés auprès du chef d'état major, ou du directeur, pour traiter au profit du personnel civil, de l'ensemble des questions propres à la chaîne d'emploi.
- Le CSA débat chaque année de la programmation de ses travaux.
- L'ensemble des attributions du CSA lui est confié dès lors qu'un lien propre à la chaîne d'emploi existe.
- Au sein de chaque CSA, est présente une Formation Spécialisée au risque métier chargée de traiter l'ensemble des sujets relatifs à la santé, sécurité et conditions de travail.

BILAN 2018/2022

Pas de CTR, ni de CSHCT propre :

- L'EMA ne possédait pas d'instance de comité technique de réseau (CTR), ni de CHSCT propre. La réforme de la Fonction publique a permis la création d'un CSA-EMA.
- Par conséquent, il n'y a pas de bilan possible lié à la mandature précédente (2018 – 2022).
- Cependant, les agents de l'EMA ont bénéficié des avancées salariales notamment les agents la DMAé, qu'il est important de noter.

Personnels fonctionnaires, contractuels et ouvriers de l'État :

- L'attribution d'une indemnité de mise en œuvre et de maintenance des aéronefs (IMOMA) :
 - **Taux 1 (200 € bruts) : pour les agents détenteurs d'une habilitation à certifier la remise en service des aéronefs et des équipements ;**
 - **Taux 2 (100 € bruts) : pour les agents directement chargés de la mise en œuvre et de la maintenance des aéronefs qui exécutent effectivement les travaux correspondants.**
- L'UNSA Défense portait des exigences sur ce dossier, car s'il y a d'un côté le sujet essentiel de la navigabilité, elle a souhaité que soient intégrées à ce dispositif, toutes les fonctions engendrant une responsabilité pénale des agents. C'est un millier d'agents civils qui vont bénéficier de cette reconnaissance.
- La DMAé, (environ 1200 personnels) faisant partie intégrante du CSA-EMA, devient visible non seulement avec son appartenance au CSA-EMA, mais ses agents ont l'opportunité de bénéficier de cette indemnité.



REVENDICATIONS 2022



L'UNSA Défense demande pour tous les statuts :

- La véritable prise en compte de l'égalité professionnelle femmes/hommes doit être poursuivie à l'EMA. Une marche reste à franchir au regard des pourcentages exprimés pour les élections professionnelles.
- Une gestion RH locale et de proximité réalisée par des agents formés et qualifiés, maîtrisant les processus RH, doit être réellement mise en place. Il en va de l'adhésion et de la motivation de l'ensemble du personnel de l'EMA.
- L'EMA se doit de favoriser le télétravail bien encadré. La résilience et les résultats obtenus par les agents durant la crise sanitaire permettent d'opérer une révolution dans les modalités à réaliser ses missions.
- **L'EMA doit impérativement construire des parcours professionnels valorisants pour les civils, avec en corollaire la création de postes de personnels civils à hautes responsabilités.**
- **L'EMA doit repenser les instructions relatives à l'attribution des niveaux IFSE pour chaque catégorie de personnel afin de donner de la visibilité et des évolutions de carrière tout en fidélisant le personnel.**

L'UNSA Défense demande sur la mobilité :

- Contrairement aux idées reçues, 20% des agents ont fait l'objet d'une mobilité en 2020. Cette mobilité doit être valorisée de manière claire en matière de promotion et de valorisation de parcours professionnel.
- L'EMA doit permettre une consultation aisée par les agents de l'ensemble des postes vacants, ou susceptibles de l'être.

L'UNSA Défense demande pour le dialogue social:

- L'implication systématique des représentants du personnel dans les instances de concertation pour les points relevant du domaine RH et prévention.

